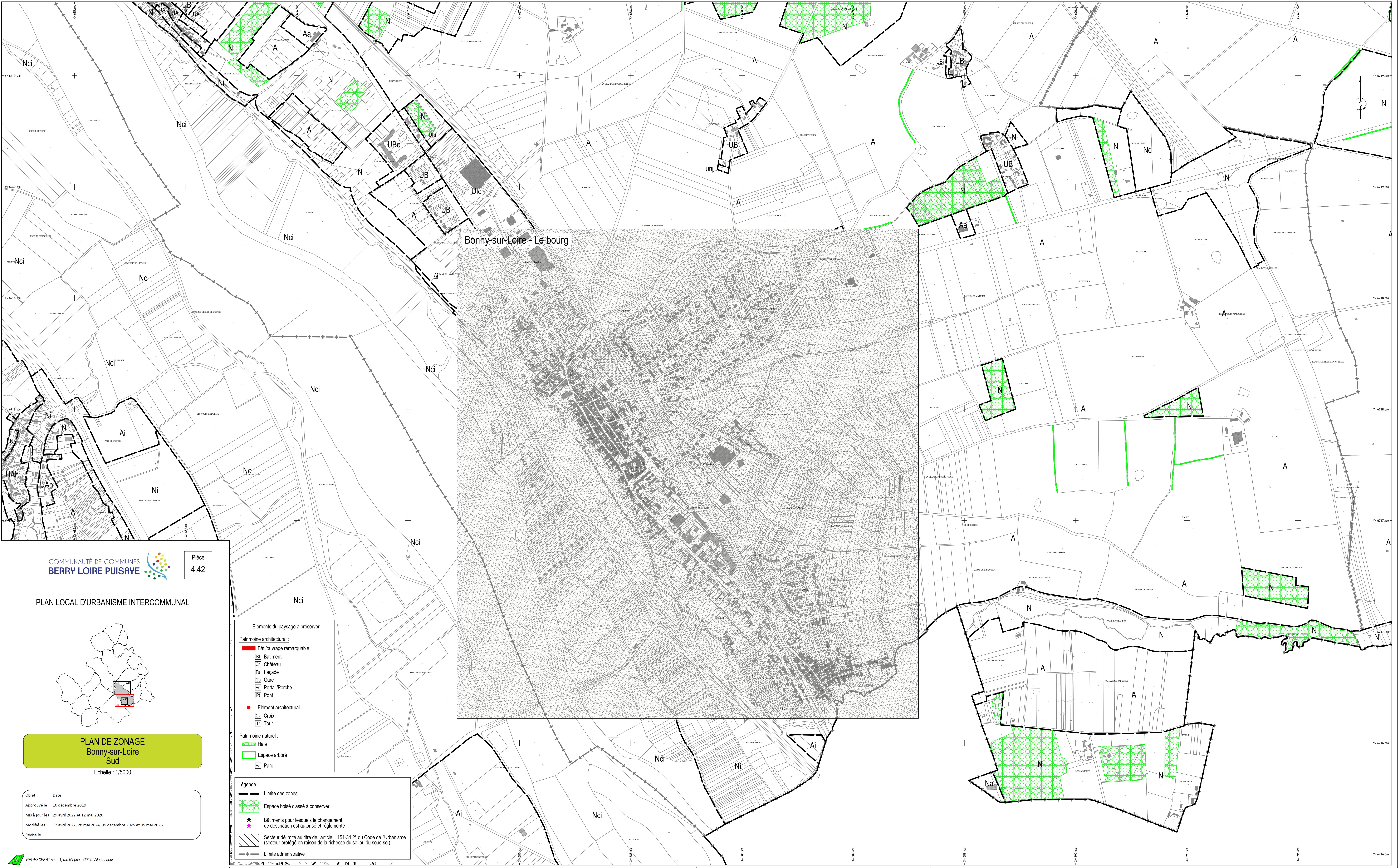
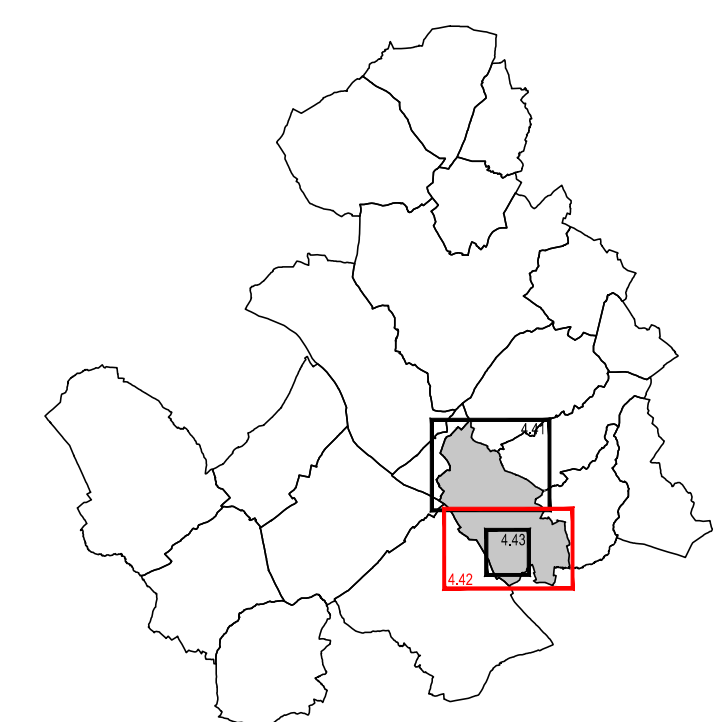




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BERRY LOIRE PUISAYE

Pièce
4.42

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



PLAN DE ZONAGE
Bonny-sur-Loire
Sud

Echelle : 1/5000

Éléments du paysage à préserver

Patrimoine architectural :

- Bâti/ouvrage remarquable
- Bâtiment
- Château
- Façade
- Gare
- Portail/Porche
- Pont
- Élément architectural
- Croix
- Tour

Patrimoine naturel :

- Haie
- Espace arboré
- Parc

Légende :

- Limite des zones
- Espace boisé classé à conserver
- Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
- Secteur délimité au titre de l'article L.151-34 2° du Code de l'Urbanisme (secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol)
- Limite administrative